



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2001

amortissement des comptes 2181

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 JUILLET 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 JUILLET 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012132001

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001

Finances Budget Comptabilité

amortissement des comptes 2181

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans certaines circonstances, la Ville de Niort peut être amenée à effectuer des travaux dans des bâtiments dont elle n'est pas propriétaire.

Le montant de ces travaux est inscrit au compte 2181 : "*Installations générales, agencements et aménagements divers (dans des constructions dont la collectivité n'est ni propriétaire, ni affectataire, ni bénéficiaire d'une mise à disposition)*".

Or, la nomenclature M 14 fait obligation d'amortir les comptes 218 : il convient donc de prévoir une durée d'amortissement pour le compte 2181.

Cependant les travaux pouvant être de nature et de valeur totalement différentes, il convient à chaque intervention de fixer une durée d'amortissement par délibération spécifique.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les durées d'amortissement pour les travaux suivants :

- | | |
|---|--------|
| * Bibliothèque du Clou-Bouchet (réalisé 25 731,42 F) | |
| Pose de barreaudage et de grilles | 5 ans |
| * 33, rue de Saint-Maixent | |
| Travaux de sécurité 'immeuble en péril" (réalisé 32 117,55 F) | 10 ans |

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)